

Paris, 12 octobre 2018

Bouteilles plastiques : un vote européen introduit l'obligation d'intégrer des matières recyclées.

Mercredi 10 octobre, la commission Environnement du Parlement Européen a voté un taux obligatoire de 35% à horizon 2025 de plastiques recyclés à intégrer lors de la production de bouteilles plastiques destinées à l'alimentation. Il est associé à une autre obligation, celle de collecter 90% des bouteilles plastiques d'ici 2025. Ce vote est une étape importante dans ces travaux qui devraient être finalisés début 2019. La FNADE salue cette avancée car c'est un signal fort pour accélérer le recours aux matières plastiques issues du recyclage en substitution de plastiques vierges.

Ce vote associe des obligations à deux étapes clés de la chaîne : en amont, il s'agit de capter plus de matières plastiques à recycler lors de la collecte des déchets, et en aval, d'intégrer plus de matières plastiques recyclées lors de la production de nouvelles bouteilles. C'est cette association indispensable que soulignait Philippe Maillard, Président de la FNADE, en rappelant « il faut que l'ensemble de la chaîne fonctionne » lors du congrès annuel dédié au recyclage des plastiques, en juin dernier.

Ce vote s'inscrit aussi comme un amplificateur aux engagements volontaires annoncés par le gouvernement français en juillet dernier parce qu'il fixe des ambitions importantes. Et le manque de débouchés constitue encore le frein majeur au développement du recyclage.

« Si nous saluons ce vote en faveur du recyclage des bouteilles plastiques, nous resterons attentifs aux modalités d'application selon les pays, notamment en ce qui concerne la compétitivité des matières issues du recyclage car c'est un élément essentiel, souligne Philippe Maillard. Et cette compétitivité a besoin d'être soutenue par des dispositifs incitatifs et un cadre réglementaire ». La FNADE rappelle aussi que des investissements dans l'outil industriel de tri et de préparation de la matière sont indispensables et qu'ils ont été estimés en France à deux milliards d'euros pour tendre vers 100% de plastiques recyclés ou valorisés.

Le prochain vote en session plénière est attendu vers le 23 octobre. Il sera la dernière opportunité pour le Parlement Européen d'agir concrètement en faveur du recyclage avant la fin de son mandat.

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement. Elle regroupe 221 entreprises privées qui exercent dans le domaine de la gestion des déchets. Elle représente 47 977 salariés en France; 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires ; 675 millions d'euros d'investissement, 2072 établissements. Elle est membre de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

Contact presse : Elodie Bailly / Open Space

elodie@openspace.fr

0617510301